



## DÉBAT PUBLIC Méthanisation, tri mécanique et collecte de biodéchets

### Enseignements de la réunion thématique sur la méthanisation

La réunion du 13 octobre (115 participants) a eu pour objectif d'apporter des éclairages sur la méthanisation à partir des collectes sélectives de biodéchets ou associée au tri mécanisé des déchets bruts.

Pour les exploitants et l'Ademe, la méthanisation apparaît comme une technique désormais maîtrisée, performante dès maintenant, qu'il est possible de mettre en œuvre à des coûts maîtrisables, et qui peut produire du compost « aux normes ». Elle se développe en Europe en complément – et non comme l'alternative – de l'incinération et du stockage. D'une manière générale, en Europe, ce mode de traitement sert :

- à produire de l'énergie à partir du biogaz issu de la décomposition accélérée de la matière organique
- à stabiliser une matière organique avant mise en stockage pour qu'elle ne fermente plus.

En Espagne et en France, elle est également utilisée pour fabriquer du compost.

La méthanisation traite la matière organique des déchets ménagers : biodéchets issus de collectes sélectives et/ou partie organique des déchets bruts après un tri mécanique.

Collecte des biodéchets et tri mécanique sont complémentaires :

- le tri mécanique des ordures ménagères permet de capter plus de déchets organiques que la collecte sélective et ne modifie pas le dispositif de collecte. Mais il y a en revanche peu de retours d'expérience sur la qualité du compost,
- la collecte de biodéchets permet de produire de façon plus simple un compost de meilleure qualité mais en plus petite quantité.

Cependant, les acteurs associatifs craignent que le tri mécanique ne décourage les efforts envers les collectes sélectives en général et la collecte des biodéchets en particulier. Ils craignent également que son développement ne pénalise celui du compostage individuel

au prix d'un investissement bien plus coûteux. Ils craignent enfin qu'il ne génère un compost pas toujours aux normes, sans réel débouché qui finira en incinération ou en décharge. Ils prônent plutôt le développement de la collecte des biodéchets, garante d'une meilleure qualité de compost d'une part et moins coûteuse d'autre part.

À l'inverse, les exploitants valorisent ce procédé qui permet de capter d'importants volumes de déchets organiques sans changer le dispositif de collecte. Pour eux, le biogaz issu de ce procédé comporte de multiples perspectives de valorisation. Ils estiment aussi que le compost élaboré de cette façon respecte largement les normes de façon constante. Enfin ce mode de traitement permet d'isoler de nouvelles fractions valorisables comme des métaux, des plastiques, des matériaux à haut pouvoir calorifique destinés à l'incinération.

L'expérience de certaines unités de méthanisation (Montpellier et Lille) provoque quelques craintes et interrogations ; celles-ci concernent notamment les éventuelles nuisances olfactives que peut générer une usine de méthanisation. Les exploitants précisent que si l'on prend en compte ces problèmes très en amont de l'installation du centre, et que l'on respecte rigoureusement la mise en dépression et le confinement complet des installations, ainsi qu'un traitement de l'air adapté, il n'y a pas de nuisances olfactives. Pour autant, certains participants estiment qu'il n'est pas pertinent de choisir d'installer une usine de méthanisation en zone urbaine dense.

**UNE QUESTION :** Le citoyen est-il prêt, en ville, à trier ses biodéchets ou à pratiquer le compostage individuel en bas d'immeuble, ou vaut-il mieux prévoir un traitement mécanique biologique des ordures ménagères résiduelles ?

#### LES PRÉCONISATIONS

- Confiner complètement l'installation.
- Mettre les bâtiments en dépression et prévoir un traitement de l'air vicié bien dimensionné.
- Étudier les débouchés pour le compost et les assurer dans le cadre de partenariats avec les agriculteurs.

## ÉDITO

Nous voici à mi-chemin du débat ; cette première partie a permis de présenter d'une part les orientations qui ont présidé à l'élaboration du projet par le maître d'ouvrage, d'autre part les avantages et inconvénients des deux procédés de traitement que le projet prévoit de faire cohabiter, ainsi que leurs contraintes et leurs limites.

La CPDP a choisi d'organiser trois réunions thématiques, sur la prévention et le recyclage (comment produire moins de déchets ? Comment améliorer les performances du tri ?), sur l'incinération avec valorisation énergétique et sur la méthanisation avec valorisation biologique afin de permettre à tous les publics, qu'ils soient ou non déjà initiés à cette problématique, de mieux appréhender les enjeux du projet et de pouvoir s'exprimer pendant le débat en toute connaissance de cause.

Grâce aux nouveaux éléments de connaissance apportés par les réunions thématiques, **les réunions locales** prévues au mois de novembre vont permettre des échanges d'autant plus fructueux et riches. Ces réunions aborderont spécifiquement les caractéristiques du projet de centre d'Ivry/Paris XIII : ses modes et ses capacités de traitement, ses impacts environnementaux et sanitaires, les mesures de contrôle et de suivi prévues, son intégration urbaine, ainsi que le coût, le mode de gouvernance prévu et la concertation qui accompagnera son implantation.

Nous vous présentons dans cette édition les enseignements principaux des quatre premières réunions de ce débat. Vous pouvez également réagir à ces enseignements et continuer le débat en ligne ; les questions que vous poserez par Internet seront directement relayées en réunion publique. **Profitez d'avoir la parole** pour vous exprimer sur ce projet qui, pendant quelques mois encore, est ouvert et modifiable.

Merci de l'intérêt que vous portez au débat.

*Philippe Marzolf,  
Président de la Commission particulière  
du débat public sur le centre de traitement  
des déchets d'Ivry/Paris XIII*

## LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC N° 2

CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS D'IVRY/PARIS XIII

### Plus que deux mois pour vous exprimer sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII

Le 22 septembre, la réunion d'ouverture à laquelle ont pris part 200 personnes a montré un consensus plus ou moins explicite des collectivités territoriales concernées sur l'opportunité du projet, sa reconstruction sur le site et la stratégie du Sycptom.

Certains participants, à l'inverse, considèrent que le projet apparaît comme bouclé – ce qui rendrait le débat « anti-démocratique » – car il ne présente pas d'alternative ou de variante contrastée. La Commission particulière du débat public a demandé au Sycptom de présenter les alternatives étudiées et la démarche d'études préalables à l'élaboration du projet présenté. Cette présentation aura lieu le 5 novembre, lors de la première réunion locale qui traitera des modes et capacités du projet de futur centre.

La CPDP, en réponse aux attentes et aux interrogations, a organisé des visites de sites et un groupe de travail sur les prévisions du gisement. Ce groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises et deux visites de site ont été organisées, l'une à Ivry et l'autre à l'usine de méthanisation de Varennes Jarcy.

#### CALENDRIER DES RÉUNIONS LOCALES

- **Jeudi 5 novembre à 20 heures**  
Espace Robespierre – Ivry-sur-Seine  
Quel projet pour le centre d'Ivry/Paris XIII ?
- **Lundi 16 novembre à 20 heures**  
Cinéma quai d'Ivry – Ivry-sur-Seine  
Quelle intégration urbaine ?
- **Jeudi 12 novembre à 20 heures**  
Espace Toffoli – Charenton-le-Pont  
Quels impacts environnementaux et sanitaires ?
- **Mercredi 25 novembre à 20 heures**  
Espace les Esselières – Villejuif  
Quel coût ? Quel financement ?  
Quelle gouvernance ?

#### Et aussi :

- **Continuez le débat sur le site internet de la Commission et inscrivez-vous à la newsletter <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/>**
- **Organisez des réunions dans d'autres institutions, conseils de quartier...**
- **Utilisez l'outil pédagogique à destination des scolaires**
- **Participez aux visites des centres d'Ivry/Paris XIII et d'Issy-les-Moulineaux**

Comité de rédaction : Philippe Marzolf, Anne-Laure Bedu, Alain Marabout, Laurence Monnoyer-Smith, Jean-Paul Puyfaucher • Rédaction/Coordination : Dominique de Lauzières • Création/Réalisation : Agence Kazoar • Crédit photos : © Didier Raux / SYCTOM de l'Agglomération Parisienne © Studio les 4Vents / SYCTOM de l'Agglomération Parisienne © CPDP Ivry-Paris XIII • Imprimeur : Ateliers Demaille - tirage : 8000 exemplaires.



## DÉBAT PUBLIC La prévention fait consensus

### Enseignements de la réunion thématique sur la prévention

Suivie par 60 personnes, **la réunion du 1<sup>er</sup> octobre** a eu pour objectif d'apporter des éclairages sur les actions de prévention envisageables et leur incidence sur les quantités de déchets à traiter.

L'ensemble des acteurs est unanime à souhaiter donner à la prévention le rang que lui donnent désormais l'Europe et le Grenelle : elle est prioritaire dans la hiérarchie de la Directive-cadre européenne relative aux déchets, avant le recyclage et le réemploi.

Cependant, certains participants font le constat que les efforts en matière de prévention dans la région parisienne ne sont pas à la hauteur des ambitions et sont loin d'égaliser ceux d'autres capitales, notamment Vienne.

Unanimité également sur le fait que la démarche de prévention en France, et *a fortiori* en région parisienne, en est à ses balbutiements et que les

performances de la collecte sélective des déchets recyclables sont faibles. Tout est à inventer dans ce domaine : nouvelles filières à l'étude, nouvelles normes à l'échelon européen, nouveaux processus de prévention, etc. L'attente est forte d'un réel engagement politique et financier vers plus de prévention, avec des mesures incitatives pour le particulier et contraignantes pour les industriels et les filières de recyclage.

Au plan politique, l'expérience exemplaire de Vienne montre que c'est la multiplication d'opérations complémentaires de prévention, impliquant tous les acteurs, qui aboutissent à des résultats probants.

Au plan financier, il est clair que la France, et plus particulièrement la région parisienne, a des voies de progrès devant elle : pour égaler l'effort de Vienne en matière de prévention (2 à 3€/habitant et par an), il faudrait que les collectivités du territoire du Sycotom complètent la participation de l'Ademe (1€/habitant et par an).

Il y a consensus également sur le fait que le particulier ne doit pas être le seul acteur de la prévention ; les entreprises doivent aussi contribuer à cet effort et les collectivités se doivent d'être exemplaires. En effet, le citoyen est par exemple peu responsable de l'accumulation des emballages sur les produits : si les producteurs et la grande distribution s'efforcent de proposer des produits en vrac ou peu emballés, la tâche du citoyen n'en sera que plus facile et les résultats de la prévention n'en seront que meilleurs. Cela montre encore la nécessité d'associer tous les acteurs à la démarche de prévention, pour arriver à des résultats significatifs.

#### QUELQUES GESTES SIMPLES POUR DIMINUER LE VOLUME DE NOS DÉCHETS :


- boire l'eau du robinet ;
- préférer les grands conditionnements ;
- utiliser un cabas pour faire ses courses ;
- mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres ;
- faire son compost ;
- (faire) réparer son petit matériel ;
- remplacer les mouchoirs jetables par des mouchoirs en tissu et l'essuie-tout par des torchons ;
- faire don de ses vêtements à des associations...

#### LA PREUVE :

- en adoptant seulement 4 gestes de tri dans une liste de 10, des foyers-témoins ont réduit de 22 % leur volume de déchets ;
- l'expérience du chariot « mini-déchet » montre que l'on peut réduire de 33 kg/habitant et par an le volume de ses déchets.

#### QUELQUES INITIATIVES D'ENTREPRISES POUR RÉDUIRE LE VOLUME DES DÉCHETS QU'ELLES GÉNÈRENT :

- partager une imprimante en réseau sur plusieurs postes ;
- n'imprimer que quand c'est nécessaire et en recto-verso ;
- faire réparer son matériel informatique ou donner les postes usagés à des associations...



## DÉBAT PUBLIC L'incinération : divergences et controverse

### Enseignements de la réunion thématique sur l'incinération

La réunion du 7 octobre qui a rassemblé 120 personnes a eu pour objectif d'apporter des éclairages sur les avantages et inconvénients de l'incinération comme mode de traitement principal de l'agglomération parisienne, et sur les risques éventuels pour la santé publique.

En dépit de sa qualification juridique comme énergie renouvelable, l'incinération est aujourd'hui placée au 4<sup>e</sup> rang des priorités de la Directive de décembre 2008, après la prévention, le réemploi, le recyclage et avant le stockage et il y a consensus pour dire qu'il s'agit plutôt d'une alternative aux énergies fossiles.

Des divergences apparaissent également sur l'impact écologique de l'incinération : pour les professionnels de l'incinération (Syndicat de Valorisation des Déchets Urbains notamment), l'incinération a un bilan carbone favorable ; pour les observateurs et les associations, l'incinération émet des gaz à effet de serre, produit des mâchefers écotoxiques, ne produit pas une énergie verte et demeure un pis-aller. Mais son pire défaut serait surtout de freiner la poursuite de l'objectif, primordial, de réduction des déchets, en réduisant l'ambition de prévenir et de recycler.

Des craintes sont exprimées sur la capacité des fours à s'adapter à une baisse des volumes de déchets à traiter. Le Syctom répond que les fours peuvent s'adapter à une baisse du volume de déchets de 30 à 40 %.

Au-delà, ils peuvent être alimentés par de la biomasse. Il affirme en outre sa « volonté de dimensionner le site au strict besoin des habitants » : aujourd'hui 411 kg/habitant sont traités sur le site, alors qu'il est prévu d'en traiter 318, soit 25 % de moins, dans le projet. Le Syctom prévoit de réduire les capacités de traitement lors du renouvellement des autres sites (Saint-Ouen en 2030, Issy-les-Moulineaux en 2050).

Enfin, la controverse sur les effets de l'incinération sur la santé n'est pas close : les récentes études de l'Institut national de veille sanitaire ont persuadé un certain nombre d'acteurs de l'absence quasi-totale de risque de l'incinération, les normes techniques actuelles appliquées aux incinérateurs étant 100 fois plus sévères que les normes sanitaires. D'autres acteurs regrettent, en revanche, que l'absence de recul et de données sur les incinérateurs modernes ne génère pas plus de vigilance ; ils déplorent l'absence de prise en considération des dioxines et furanes bromés, du cadmium et des particules.

### LES EXPÉRIENCES RÉUSSIES

**Surveiller, en continu et de façon indépendante, les émissions et les polluants et exercer une vigilance particulière sur les nouvelles substances et les cocktails toxiques.**



### INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ

[www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org](http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org)

CPDP, 94-96 rue Victor Hugo, 94200 Ivry-sur-Seine

Numéro vert : 0800 01 37 37